

**Nombre de conseillers :**

En exercice : **41**  
Présents :32  
Votants : 30 (29+1 pouvoir)

Date convocation :  
03-03-2014

Date d'affichage :  
03-03-2014

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du 10 MARS 2014  
Article L 2121-17 DU CGCT**

**L'an deux mille quatorze, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni à la salle Louise Ménigault d'Egreville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.**

**Étaient présents, les titulaires :** THIBAULT Anne, DETEIX Denis, TARDY Thierry, MOULIE Bruno, THIERRY Jean-Pierre, LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain, MARLIN Maryse, ROY Pierre, BOYER Pierre, DEFOIX Antoine, MOUSSET Gérard, BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène, BEAUHAIRE Philippe, HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole, GARLAND Maurice, BABUT Pierre, BOURCIER Francis, VILFLOSE Annie, HURTAULT Claude, VARLET Michel, BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique, GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre.

**Était absent avec pouvoir :** PETIT Bernard pouvoir à BEAUHAIRE Philippe.

**Étaient absents excusés et suppléés :** MONCEL Hugues suppléé par JAIRE Jean-Claude, CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François.

**Étaient absents excusés non suppléés :** CHACHIGNON Jean-Noël, LAGILLE Franck, JOURDAIN Patricia, PLISSON Alain, COUTRET Stéphane, HUREAU Jean-Claude, GUINET Bernard, COURTOIS Hervé, PAPOUGNOT Gérard, ARKHIPOFF Mireille.

**Étaient aussi présents :** CHEVALLIER Claude (Lorrez-le-Bocage), PONSOT Christophe (Villebéon) ainsi que LEBARON Anne-Claire, MESSIAS Marinette (agents de la Communauté de Communes).

**Secrétaire de séance : Francis BOURCIER**

---

**Ordre du jour :**

1. **Informations**
2. **Finances :** budget primitif 2014
3. **Aménagement numérique :** validation de l'avenant n°1 à la convention de subvention de financement des travaux d'aménagement numérique de type « Montée en débit sur cuivre » réalisés par Seine-et-Marne Numérique pour le compte de la Communauté de Communes
4. **Développement économique :** validation d'une convention avec la Fabrique à Initiatives, relative à la réalisation d'une étude de besoins pour le projet de Structure Porteuse de Développement
5. **Enseignements et pratiques artistiques :** présentation des résultats de l'étude
6. **Ressources humaines :** présentation et validation du règlement du personnel

---

**Le Président remercie les membres du Conseil Communautaire pour leur présence. La séance débute à 19h05.**

Le Président remercie la commune d'Egreville pour son accueil.

**0. Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 février 2014**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 21 février 2014.

## 1. **Informations**

Le Président informe l'Assemblée des statistiques du service de **Transport à la demande** pour le mois de février : 111 voyages ont été réalisés, contre 103 le mois précédent et 63 en février 2013.

Le Président transmet à l'Assemblée le bilan du fonctionnement de **l'Accueil de loisirs sans hébergement** organisé à Aufferville lors des vacances de février. Le service a permis d'accueillir 19 enfants, de 12 familles habitant à Château-Landon, Beaumont-du-Gâtinais, Avon, Chenou, Obsonville, Bougligny et Aufferville. 61 enfants-journées ont été réalisées dans la semaine, soit une moyenne de 12,2 enfants accueillis par jour. Les retours des enfants, des familles et de l'équipe d'animation sont positifs. Les inscriptions sont en cours pour les vacances de Pâques. Le Président rappelle que celles-ci sont possibles à la journée, il n'est pas obligatoire d'inscrire les enfants à la semaine complète.

Le Président précise que les Accueils de Loisirs ont ouvert en alternance à Aufferville et Beaumont-du-Gâtinais, ce qui accroît l'offre d'accueil sur le territoire, tout en contribuant à limiter la dépense publique. Cela correspond au schéma communautaire. Le Président remercie la Commune de Beaumont-du-Gâtinais pour sa coopération.

## 2. **Finances : budget primitif 2014**

Le Président rappelle que le budget de la Communauté doit être voté par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle.

A ce jour, la Communauté n'a toujours pas connaissance des bases fiscales et du montant de la Dotation globale de fonctionnement pour 2014. Toutefois, la Loi de finances 2014 prévoit une augmentation des bases plus mesurée que les années précédentes (0,9%). Par ailleurs, la Dotation globale de fonctionnement va subir une diminution de l'ordre de 3,3% par rapport à 2013. Le budget prévisionnel a donc été élaboré avec une certaine prudence en ce qui concerne les recettes fiscales ou issues des dotations de l'Etat.

Le Président rappelle que le budget primitif a été élaboré en tenant compte des orientations budgétaires débattues le 21 février dernier, en particulier :

- le maintien de la pression fiscale à son niveau antérieur ;
- le maintien et le développement des services mis en place (animation économique, petite enfance, accueil de loisirs sans hébergement, transport à la demande) ;
- la mise en œuvre de projets structurants en matière de développement économique et d'aménagement numérique ;
- le recours à l'emprunt pour financer les investissements structurants en matière d'aménagement numérique et de développement économique (structure porteuse de développement) ;
- la mobilisation optimale de l'enveloppe financière mise à disposition dans le cadre du Contrat local d'aménagement intercommunal rural « Val de Loing » signé avec le Département.

Le Président procède à la lecture par article du budget primitif.

Francis BOURCIER s'étonne que la dépense d'ordre relative aux amortissements, dans la section de fonctionnement, ne soit pas ventilée par fonction.

Le Président confirme que la ventilation de cette dépense n'est pas obligatoire, car il s'agit d'une dépense d'ordre de section à section.

Le Président précise que l'importance du budget primitif de la Communauté relève surtout des dépenses relatives aux résidus ménagers. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement restent très mesurées. Toutefois, il fait remarquer que les projets d'investissement commencent à prendre de l'ampleur, en particulier en matière d'aménagement numérique. Le Président précise que l'actualisation du montant de la participation attendue de la part de la Communauté pour l'opération de montée en débit permet d'envisager plus facilement le projet de structure porteuse de développement. Si le montant de l'opération de montée en débit était resté à son niveau initial (805.000 euros dans le budget 2013), l'effort fiscal aurait sûrement dû être plus important pour pouvoir envisager le projet de structure porteuse de développement.

Aucune autre question n'étant formulée, le Président propose au Conseil communautaire de passer au vote.

## Le Conseil Communautaire,

**ENTENDU** l'exposé du Président,

**VU** l'article L1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent ;

**VU** l'avis favorable du Bureau communautaire ;

## Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1<sup>er</sup> **ADOpte** le budget primitif 2014 de la Communauté de Communes (budget principal), en équilibre réel pour la section d'investissement et en suréquilibre pour la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement de 397 000 euros) :

2014	Section		Total
	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses	1 558 600,00	3 576 321,96	5 134 921,96
Recettes	1 558 600,00	3 973 321,96	5 531 921,96
Excédent/Déficit Inv.	<b>0,00</b>	<b>397 000,00</b>	<b>397 000,00</b>

### 3. **Aménagement numérique : validation de l'avenant n°1 à la convention de subvention de financement des travaux d'aménagement numérique de type « Montée en débit sur cuivre » réalisés par Seine-et-Marne Numérique pour le compte de la Communauté de Communes**

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a validé une convention de subvention de financement des travaux d'aménagement numérique de type montée en débit sur cuivre réalisés par Seine-et-Marne Numérique pour son compte, lors de la séance du 17 octobre 2013 (délibération n°2013-10-17\_41).

Le montant de l'opération (travaux, études, acquisition de prestations, maîtrise d'œuvre, frais annexes, etc.) avait alors été évalué à 1 788 127 euros HT, étant entendu que la participation financière de la Communauté n'excéderait pas 45% du montant total HT du coût d'extension du réseau de fibre optique (collecte) et 50 % du montant total HT du coût des PRM-MED.

L'article I introduisait la convention en précisant que ces montants n'étaient pas définitifs, du fait :

- d'une part, de la méconnaissance du taux de subventionnement de l'État, de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne,
- d'autre part, dans l'attente du chiffrage précis des études et des travaux de génie civil, objet des marchés attribués à la fin du mois d'août 2013.

Le principe de conclusion d'un avenant dans les meilleurs délais avait alors été acté.

En l'occurrence, la participation communautaire à l'investissement a été actualisée : elle atteint désormais un montant de **296.323,50 euros**, à verser en trois tiers (pour un montant total des travaux de l'ordre de 944 605,36 euros HT).

Un projet d'avenant à la convention financière conclue avec le syndicat Seine-et-Marne Numérique est proposé, qui permet d'actualiser le plan de financement et l'échéancier de versement. Cet avenant financier prévoit encore une marge d'erreur de 15% sur les coûts de collecte : le dernier versement de la Communauté sera affiné au vu des dépenses réelles.

Le Bureau Communautaire a prononcé un avis favorable sur ce projet d'avenant.

Le Président rappelle que la Communauté pourra ensuite lancer le programme d'aménagement « FTTH » (Fibre optique de bout en bout), en particulier dans les secteurs qui avaient été jugés prioritaires du fait de leur débit actuel.

## **Le Conseil Communautaire,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n°2013-10-17\_41 du Conseil Communautaire, portant validation de la convention de subvention de financement des travaux d'aménagement numérique de type « Montée en débit sur cuivre » réalisés par Seine-et-Marne Numérique pour le compte de la Communauté de Communes ;
- VU** le projet d'avenant financier n°1 portant actualisation de la participation financière de la Communauté aux travaux d'aménagement numérique de type « Montée en débit » réalisés par Seine-et-Marne Numérique ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Communautaire ;
- ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président ;

## **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- Article 1<sup>er</sup> **APPROUVE** le projet d'avenant financier n°1 portant actualisation de la participation financière de la Communauté aux travaux d'aménagement numérique de type « Montée en débit » réalisés par Seine-et-Marne Numérique ;
- Article 2 **AUTORISE** le Président à réaliser toute démarche nécessaire à la signature de cet avenant et à sa mise en œuvre.
- Article 3 - Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté de Communes, pour l'exercice 2014, au compte 204-1582.

## **4. Développement économique : validation d'une convention avec la Fabrique à Initiatives, relative à la réalisation d'une étude de besoins pour le projet de Structure Porteuse de Développement**

Le Président donne la parole à Francis BOURCIER, Vice-président délégué au Développement économique.

Celui-ci présente la Fabrique à Initiatives : il s'agit d'une structure portée par la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart, dont le rôle est d'accompagner les porteurs de projets dans le domaine de l'Economie sociale et solidaire, qu'ils soient personnes individuelles, Collectivités ou associations.

Francis BOURCIER explique que la Fabrique à initiatives pourrait accompagner la Communauté de Communes dans la définition des besoins propres au projet de structure porteuse de développement puis dans la préparation du modèle économique. Ce partenariat permettrait de bénéficier d'un soutien technique et d'un regard extérieur, grâce à l'appui d'une Chargée de mission.

Un tel partenariat devrait faire l'objet d'une convention, avec l'octroi par la Communauté d'une subvention de 4.000 euros (pour un an).

Francis BOURCIER rappelle que l'étude confiée en 2013 à Elan Développement comprenait une phase relative à l'adaptation du projet de « structure porteuse de développement » à un site. Aucun site n'ayant été défini, cette phase ne peut être lancée. De plus, il apparaît encore nécessaire de préciser les caractéristiques du projet, notamment pour justifier le choix d'un site.

Le Président remarque que la Fabrique à initiatives concerne en particulier le domaine de l'Economie sociale et solidaire. Il souligne que la structure porteuse de développement devra s'adresser à tout type d'entreprises.

Anne-Claire LEBARON précise que dans le cas présent, le porteur de projet est la Communauté de Communes, qui peut être rapprochée du secteur de l'Economie sociale et solidaire puisqu'elle poursuit des objectifs de développement de l'emploi, d'animation économique et locale, et d'amélioration des conditions de travail.

Francis BOURCIER conclut son intervention en évoquant la réflexion en cours sur une mutualisation des projets de structure porteuse de développement et de pôle santé, à Souppes-sur-Loing. Les deux projets, l'un porté par la Communauté, l'autre porté par la Commune de Souppes-sur-Loing en coopération avec l'association des professionnels de la santé, convoitent le même site, situé à proximité de la gare de Souppes-sur-Loing. La possibilité de conjuguer les deux projets sur ce site doit être étudiée. D'emblée, la contrainte du stationnement paraît prégnante. Une étude est actuellement en cours à propos du projet de pôle santé. Ses résultats sont attendus en juin 2014 : d'ici là, on saura si le site à proximité de la gare est adapté au projet de pôle santé, mais également si la mutualisation des deux projets est particulièrement pertinente.

Le Président rappelle que l'investissement relatif à la structure porteuse de développement est prévu dans le budget primitif 2014, pour donner à la Communauté la capacité d'intervenir rapidement si une opportunité apparaissait en cours d'année.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à ce projet de convention.

#### **Le Conseil Communautaire,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2013-07-05\_31, portant validation des résultats de l'étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement de zones d'activités économiques et pour la création d'une structure porteuse de développement ;
- VU** le projet de convention de partenariat avec la Fabrique à Initiatives ;
- VU** la note méthodologique présentée par la Fabrique à Initiatives pour accompagner la Communauté de Communes dans la définition des besoins et le modèle économique de la structure porteuse de développement ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Communautaire ;
- ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président ;

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- Article 1<sup>er</sup> **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec la Fabrique à Initiatives ;
- Article 2 **AUTORISE** le Président à réaliser toute démarche nécessaire à la signature de cette convention et à sa mise en œuvre.
- Article 3 - Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté de Communes, pour l'exercice 2014.

#### **5. Enseignements et pratiques artistiques : présentation des résultats de l'étude**

Le Président indique que l'étude sur les enseignements et pratiques artistiques, réalisée en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours, touche à sa fin. Il donne la parole à Rose-Marie LIONNET, référente de l'étude avec Michel VARLET, pour qu'elle présente les résultats.

Rose-Marie LIONNET rappelle qu'à l'issue du diagnostic, plusieurs préconisations avaient été proposées, autour de quatre grands axes d'intervention :

- **Axe 1 : Rendre accessible à l'ensemble des habitants du territoire l'offre d'enseignements artistiques spécialisés.**
  - A- Développement du rayonnement communautaire du conservatoire municipal de Souppes-sur-Loing
- **Axe 2 : Favoriser la coopération et la mutualisation de moyens entre les différents acteurs en présence.**
  - B- Développement des passerelles entre enseignement artistique spécialisé et pratique artistique amateur
  - C- Valorisation et structuration de l'offre en pratiques artistiques : musique, danse, théâtre, arts plastiques
- **Axe 3 : Conforter l'offre existante en apportant un soutien aux associations locales.**
  - D- Création et mise en place d'un dispositif d'information, d'accompagnement et de soutien financier aux associations
- **Axe 4 : Développer l'offre existante en diversifiant les disciplines enseignées et en structurant un projet d'éducation artistique en milieu scolaire ou périscolaire.**
  - E- Elaboration et mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique en milieu scolaire ou périscolaire

Pour chacune de ces préconisations, plusieurs degrés d'action ont été proposés par Edgar SOLMI, le Chargé d'étude. Le groupe de pilotage de l'étude pour la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni le 6 mars afin de conclure l'étude. L'objectif était de se positionner sur les préconisations proposées jusqu'à présent : lesquelles retenir, avec quel degré d'action, pour quelle(s) échéance(s) ?

**Les actions retenues par le groupe de pilotage sont au nombre de huit :**

- **Promotion des conventions entre la Commune de Souppes-sur-Loing et les Communes qui le souhaitent, afin que la tarification sulpicienne soit appliquée aux familles inscrites à l'Ecole de musique municipale.**

Pour indication, l'inscription d'un élève coûte 844 euros par an, pour les élèves extérieurs. Le coût pour les Sulpiciens est de 444 euros. Les Communes qui le souhaitent pourraient prendre à leur charge la différence (400 euros) afin de rendre plus accessible l'inscription de leurs familles à l'Ecole de musique. Toutefois, la participation des familles et/ou des Communes extérieures ne suffit pas à compenser le coût moyen annuel d'un élève à l'Ecole de musique. Aussi, le reste-à-charge de la Commune de Souppes-sur-Loing est estimé à 300 euros par élève.



Le Proxi'bus Gâtinais-Val de Loing doit être mis en avant afin de concilier les cours des élèves avec le planning de fonctionnement du service, si possible.

De telles conventions émanant d'abord des Communes permettraient d'évaluer le besoin des habitants, puis d'envisager si nécessaire une deuxième action, plus approfondie, de la part de la Communauté de Communes.

- **Mise en œuvre d'un projet communautaire d'enseignement artistique en matière de musique**

Cette action devrait être approfondie dans un second temps, à plus long terme. Ce projet communautaire pourrait concilier une tarification communautaire unique, et accessible, ainsi qu'un projet artistique communautaire, intégrant une décentralisation des enseignements.

Si nécessaire, la mise en œuvre de ce projet pourrait entraîner le transfert de l'Ecole de musique de Souppes-sur-Loing.

Cette action devrait également être synchronisée avec le développement des passerelles entre enseignement artistique spécialisé et pratique artistique amateur : la valorisation des enseignements artistiques devrait aller de pair avec celle des pratiques artistiques amateurs, en particulier en matière de musique. Il s'agira ainsi de reconnaître la complémentarité entre ces deux approches.

- **Validation d'un degré d'enseignement musical auprès de l'Ecole de musique de Souppes**

Cette action est retenue pour une mise en œuvre à court ou moyen terme. Le rôle de la Communauté serait toutefois limité puisqu'il s'agira ici d'envisager une convention entre la Commune de Souppes-sur-Loing et l'Association « Maison Pour Tous » pour organiser un jury de validation 1<sup>er</sup> cycle des élèves de la Maison Pour Tous, après préparation par leur professeur.

La validation d'un degré d'enseignement musical est utile pour les élèves qui souhaitent s'inscrire dans un conservatoire ou dans une filière « musique », au lycée.

- **Création d'un répertoire des activités artistiques sur le territoire, via le site Internet de la Communauté**

Cette action devrait être mise en œuvre à court terme.

L'élargissement de ce répertoire aux activités sportives a été évoqué : il pourra effectivement être envisagé dans un second temps. L'outil sera d'abord mis en place pour les pratiques en matière de musique, danse, théâtre, arts plastiques : cela représentera un travail important de recherche puis d'actualisation de données.

- **Création d'un festival communautaire de théâtre**

L'objectif serait d'organiser un événement permettant aux quatre associations du territoire de diffuser une production, à l'occasion d'une soirée, ou de deux soirées. Le rôle de la Communauté serait d'initier les rencontres entre les associations, de procéder à la communication nécessaire à l'évènement. La Communauté ne disposant d'aucune salle ni matériel, les Communes seraient nécessairement sollicitées pour participer au festival.

Un tel événement permettrait d'engager une dynamique événementielle communautaire, tout en faisant connaître les activités et productions de chacune des associations théâtrales concernées.

L'élargissement d'un tel festival aux associations de danse pourrait être envisagé dans les années suivantes.

Cette action pourrait être envisagée à moyen terme (2015-2016).

- **Appels à projets / Conventions d'objectifs**

Le groupe de travail souhaite envisager cette action à moyen terme, en portant un accent particulier sur le lien qui peut être établi avec la Politique jeunesse communautaire (exemple : organisation d'un stage musical pendant les vacances, organisation d'un atelier théâtre pour les adolescents pendant les vacances, coopération avec les Accueils de loisirs...).

La mise en œuvre de cette action nécessiterait de définir un budget annuel (par exemple : 10 associations x 2000 euros = 20.000 euros par an ou 5 associations x 3.000 euros x 3 ans = 45.000 euros pour 3 ans) puis de définir des critères d'attribution.

- **Recrutement d'une personne-ressource :**

L'échéance retenue pour cette action relève du long terme.

Cet agent aurait comme mission d'informer et orienter les bénévoles et responsables des associations du territoire, lors de l'élaboration de leur budget, de la préparation du rapport d'activités annuel ou de toute autre démarche administrative (préparation d'une fiche de paye, etc.). Il s'agirait bien d'un rôle d'information, d'orientation, d'accompagnement : les associations ne seraient pas dessaisies de leurs responsabilités.

D'autres missions devraient être confiées à cet agent dans le domaine de l'animation et la valorisation du tissu associatif, ou dans d'autres domaines à définir.

Les membres du groupe de travail ont décidé de ne pas affirmer le rôle de la Communauté de Communes dans le domaine de l'éducation artistique en milieu scolaire ou périscolaire, préférant laisser l'initiative au niveau des Communes ou des Regroupements pédagogiques intercommunaux.

Le groupe de travail de la Communauté a souhaité se concentrer sur ces huit actions, envisageables de façon progressive, à court, moyen ou long termes.

L'étude pourra désormais être finalisée officiellement par une réunion qui permettra aux deux Communautés de partager les résultats obtenus. Cette dernière réunion devrait avoir lieu en avril.

Pierre BABUT rappelle que le Département avait demandé que cette étude soit réalisée afin de maintenir son soutien financier, voire de le renforcer. Il souhaite que l'aide apportée à la Commune de Souppes-sur-Loing puisse désormais être réévaluée, celle-ci étant anecdotique au vu de la qualité de l'enseignement dispensé à l'école de musique de Souppes.

Claude HURTAULT s'interroge quant à elle sur le soutien à venir de la part du Département pour la Maison Pour Tous, à Lorrez-le-Bocage, étant donné que cette association ne reçoit plus de subvention départementale depuis plusieurs années.

Le Président rappelle que la Communauté n'a pas compétence en matière d'enseignement et de pratique artistique. Les pratiques artistiques sont majoritairement prises en charge par le domaine associatif sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing. Mais le secteur associatif est également très actif en matière de sports. Aussi, le choix de s'investir dans un domaine plus que dans l'autre devrait relever d'un projet communautaire mûr. Pour l'instant, ni les pratiques artistiques ni le sport ne sont inscrits dans le projet communautaire.

Il conclut que l'intervention communautaire en la matière devrait, pour plus de pertinence, s'envisager en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

**Au vu de cette présentation, le Conseil Communautaire PREND ACTE des résultats de l'étude sur les enseignements et pratiques artistiques.**

## **6. Ressources humaines : présentation et validation du règlement du personnel**

Le Président expose que, créée en 2010, la Communauté de Communes a vu son équipe s'étoffer les deux premières années d'existence. L'équipe a adopté des habitudes de fonctionnement qui permettent d'assurer le service public et la mise en œuvre du projet communautaire dans de bonnes conditions. Néanmoins, il semble nécessaire d'élaborer un document connu et applicable à tous – le **règlement intérieur** – et ce pour atteindre **quatre objectifs** :

- Assurer le bon fonctionnement des services, dans l'intérêt de la Collectivité,
- Assurer l'équité de traitement entre les agents,
- Faciliter l'intégration des nouveaux agents,
- Rappeler les obligations des agents autant que la légitimité de leurs droits.

Lors de sa séance du 9 décembre 2013, le Bureau communautaire a émis un avis favorable sur un projet de règlement intérieur. Celui-ci a ensuite été soumis à l'avis du Comité technique paritaire, qui a également émis un avis favorable. Ce projet de règlement était annexé à la note de synthèse jointe à l'ordre du jour.

Certains points du règlement relèvent de la loi, d'autres rappellent des décisions prises par le Conseil Communautaire et d'autres enfin ont été définies en collaboration avec l'équipe.

Désormais, le règlement intérieur doit être approuvé par le Conseil Communautaire. A l'avenir, il pourra faire l'objet de modifications, sous forme d'avenants soumis à l'approbation du Comité technique paritaire et validés par le Conseil Communautaire.

### **Le Conseil Communautaire,**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président ;

**VU** le projet de règlement intérieur validé par le Bureau Communautaire ;

**VU** l'avis favorable rendu par le Comité technique paritaire lors de sa séance du 14 janvier 2014 ;

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**Article 1** **APPROUVE** le règlement intérieur visant à organiser les conditions de travail du personnel de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

**Article 2** Ce règlement intérieur sera actualisé par voie d'avenants qui seront soumis à l'approbation du Comité technique paritaire et validés par le Conseil Communautaire.

**Article 3** Les dispositions du droit priment sur le contenu du règlement intérieur : celui-ci sera actualisé en temps nécessaire, pour intégrer les évolutions législatives et rester un document fiable.

### L'ordre du jour est épuisé.

Le Président demande à l'Assemblée de veiller à bien signer l'approbation du compte-rendu de la séance du 21 février dernier ainsi que les pages de signatures du budget primitif 2014 avant de quitter la salle.

Le Président rappelle que cette séance du Conseil Communautaire est la dernière avant les élections municipales des 23 et 30 mars prochains. Il informe l'Assemblée qu'en tant que Président sortant, il procédera à la convocation par écrit des nouveaux conseillers communautaires, au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des Maires (2 mai 2014). Le doyen ou la doyenne du nouveau Conseil Communautaire assurera la présidence de cette séance, jusqu'à l'élection du nouveau Président ou de la nouvelle Présidente.

Le Président remercie d'avance chacune des Communes pour la transmission rapide des noms et coordonnées des Conseillers communautaires qui seront élus lors des suffrages des 23 et 30 mars (dans les Communes de 1.000 habitants ou plus) ou qui seront désignés lors de l'installation des Conseils municipaux (dans les Communes de moins de 1.000 habitants).

Le Président exprime ensuite ses remerciements à l'ensemble de l'Assemblée, aux Vice-présidents, aux autres membres du Bureau communautaire, aux délégués communautaires mais également aux élus ayant participé aux travaux des Commissions depuis 2010. L'implication de toutes et tous a permis d'élaborer des projets pertinents, dont certaines réalisations permettent déjà de faire un bilan positif de ces premières années d'existence. Le Président remercie également l'équipe de la Communauté pour son investissement.

Francis BOURCIER prend la parole au nom du Conseil Communautaire pour remercier le Président pour avoir porté la création puis la naissance de la Communauté, et pour avoir partagé son expérience de l'administration.

Le Président remercie la Commune d'Egreville et Bruno BASCHET, Maire, pour son accueil. Celui-ci convie les délégués communautaires à partager le verre de l'amitié.

### La séance est levée à 20h.

Le Secrétaire de séance



Francis BOURCIER

Le Président



Jean-Jacques HYEST

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

Le 14 Mars 2014,  
Le Président



Jean-Jacques HYEST